



Annales historiques de la

Révolution française

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

I) CONSIGNES GENERALES

Les articles soumis aux *AHRF* ne doivent pas excéder 60 000 signes (notes et espaces compris). Les notes de bas de page sont limitées à 100 et ne doivent pas dépasser le seuil de 15 000 signes espaces compris.

Les *AHRF*, en dehors du numéro annuel bilingue, ne publient que des travaux originaux et inédits, en langue française. Des articles en langue anglaise pourront toutefois être expertisés, et, en cas d'acceptation, bénéficier d'une aide à la traduction.

Les manuscrits doivent être envoyés sous format Word (voire Open Office) à l'adresse suivante : lignereuxaurelien@yahoo.fr.

Ils doivent être accompagnés d'un résumé en français de 1 500 signes maximum et de trois à cinq mots clés. Les documents iconographiques sont remis dans des fichiers séparés, en haute définition. Ils sont accompagnés de titres, de légendes et/ou de la mention des sources. Ils doivent être libres de droits ; dans le cas contraire, le signaler bien en amont.

Les graphiques sont également à remettre à part (mention de l'emplacement dans le corps du développement, un fichier spécifique par figure).

Les noms et prénoms des auteurs, leur appartenance institutionnelle et leur adresse mail sont à insérer à la fin du manuscrit.

II) NORMES TYPOGRAPHIQUES

L'article est écrit en Times New Roman, police 12, interligne 1,5.

Les **intertitres** sont présentés :

Au 1^{er} niveau en Times New gras romain (police 14)

Et si besoin, au 2^e niveau, en Times New Roman gras italiques (police 12)

Les titres et intertitres ne s'achèvent jamais par un point. Ils ne sont pas numérotés. La conclusion est isolée du reste du texte par un saut de ligne et, en aucun cas, par le mot « Conclusion ».

Dans les intertitres comme dans le corps du texte, les **siècles** sont indiqués en chiffres romains : XIX^e siècle. (XIX en petites capitales, le ^e après XIX en exposant¹). Les années du calendrier républicain sont quant à elles toujours mentionnées en chiffres romains majuscules : an IX.

¹ À noter, pour mettre en petites majuscules les chiffres des siècles et les noms d'auteurs des travaux cités, aller, sous Word, dans la rubrique « Mise en forme » ou « Format », puis « Police », et cocher la case « petites majuscules ».

Les **majuscules** sont accentuées, y compris en début de phrase (À la faveur de...) et pour les titres (*Éléments pour une étude de...*).

Les **citations** courtes, de moins de quatre lignes, sont placées entre guillemets français (« ... »). Elles sont à reproduire en romain et non pas en italiques. Les coupures ou insertions y sont indiquées par des crochets droits : [...]

Les guillemets anglais (“...”) sont réservés uniquement aux guillemets présents au sein d’une citation ou d’un titre entre deux guillemets.

Les citations longues de quatre lignes ou plus seront isolées dans un paragraphe séparé du corps du texte en allant à la ligne avant puis après la citation. La citation sera reproduite entre guillemets en Times New Roman police 11 avec un retrait à gauche d’1 cm.

La typographie et les possibles erreurs des citations originales sont à respecter ; il conviendra d’ajouter [*sic*] le cas échéant.

Les citations en langues étrangères sont toutes traduites en français. Les textes originaux ne sont reproduits en note de bas de page que si cela s’avère indispensable à la démonstration.

Toutes les citations sont accompagnées de la référence des textes cités. L’appel de note sera toujours placé à l’intérieur des guillemets, avant le guillemet fermant si la citation est intégrée dans une phrase, ou avant le signe de ponctuation lorsque la citation est une phrase introduite par deux-points :

Exemples :

Pour autant, l’avis du préfet est sans équivoque : « Le succès de ces établissements répond parfaitement au but que l’on s’est proposé en les formant⁸. »

Il évoque encore « les sentiments réunis de l’amitié et de l’attachement le plus vrai et d’un dévouement sans réserve³⁵ ».

Marie-Jeanne Pignorel, lingère et commissionnaire pour les chouans, qui, en floréal an II, demande à une voisine « d’embrasser le parti royaliste et de crier vive Louis dix-sept³⁶ », lui attachant une cocarde blanche à sa coiffe en lui disant « ne me tutoie pas, je ne veux pas que tu me parles à la République [*sic*]³⁷ ».

Ce serait même un « bon exemple “d’histoire immobile”, puisque cette aide était encore observable à la fin du XX^e siècle⁶ ».

III) NOTES DE BAS DE PAGES

Hormis les références aux citations, les notes de bas de page sont à regrouper de préférence en fin de phrase. Elles sont à proscrire dans les titres et intertitres. Elles sont simplement insérées par un chiffre en exposant dans le texte sans parenthèse (en numérotation automatique). L’appel de note dans le texte précède toujours le signe de ponctuation.

Par exemple :

Faut-il rappeler tout d'abord que l'existence d'une communauté française à Rome s'inscrit dans une longue et dense continuité, abondamment documentée et commentée¹⁵ ?

Dans la note de bas de page elle-même, le numéro est suivi d'un espace, puis du contenu de la note.

Les développements en note sont rares et limités ou alors ont vocation à être réinsérés dans le corps du texte.

Le point-virgule est employé entre deux références au sein d'une même note.

IV) RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

La présentation de la bibliographie se fait selon les normes suivantes.

Tous les titres d'ouvrages sont en italiques. Lorsque le titre d'un ouvrage en français commence par un article défini, une majuscule est appliquée au premier substantif et aux adjectifs qui le précède : *Le Temps des cannibales* ; *Les Mémoires de la traite négrière* ; *La Grande Peur*.

S'il y a deux substantifs reliés par « et », il faut une majuscule à chaque substantif : *La Révolution et les Étrangers*.

Lorsque le titre commence par un article indéfini ou pas d'article, la majuscule est employée uniquement pour le premier mot : *Ordre, sécurité et secours en montagne* ; *Mourir en révolutionnaire* etc.

Pour les ouvrages en anglais, une majuscule est employée pour chaque mot à l'exception des articles et préposition : *Non-Violence and the French Revolution. Political Demonstrations in Paris, 1787-1795*.

Pour les titres en allemand, une majuscule est employée pour chaque substantif : *Die Bastille, zur Symbolgeschichte von Herrschaft und Freiheit*

Livres : Prénom (en entier) NOM (en petites majuscules²), *Titre en italiques*, lieu d'édition, éditeur, éventuellement collection entre guillemets, éventuellement tome à préciser en chiffre romain précédé de t. et suivi du titre du tome entre guillemets, année d'édition.

Ne pas indiquer le nombre de page dans une référence générale à un livre.

² À noter, pour mettre en petites majuscules les noms d'auteurs des travaux cités, sous Word, aller dans la rubrique Mise en forme, puis Police, et cocher la case « petites majuscules ».

Par exemple :

Michel VOVELLE, *La Révolution française. Images et récit*, Paris, Livre Club Diderot Messidor, t. II « Octobre 1789-septembre 1791 », 1986.

Dominique GODINEAU, *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, 1988, rééd. Paris, Perrin, coll. « Pour l'histoire », 2014.

Articles :

- Lorsque la revue dispose d'une numérotation continue ou uniquement d'une numérotation par année : Prénom (en entier) NOM (en petites majuscules), « titre », *Nom de la revue en italiques*, numéro (n°), année d'édition, pages. Pour l'indication de pages, ne pas redoubler le p : p. 45 ou p. 45-64 ; veiller à ce qu'il y ait un espace entre le p. et le chiffre.

- Lorsque la revue dispose uniquement d'une numérotation par volume : Prénom (en entier) NOM (en petites majuscules), « titre », *Nom de la revue en italiques*, numéro du volume en chiffres romains (vol. XX), numéro, année d'édition, pages.

Par exemple :

Bernard GAINOT, « Les Réseaux d'un conventionnel noir à travers les papiers de Joseph Boisson (1793-1800) », *AHRF*, n° 388, 2017-2, p. 29-51.

Daniel ROCHE, « La Violence vue d'en bas. Réflexions sur les moyens de la politique en période révolutionnaire », *Annales ESC*, n° 1, 1989, p. 47-65.

Anne VERJUS, « Une société sans pères peut-elle être féministe ? *L'empire des Nairs* de James H. Lawrence », *French Historical Studies*, vol. XLII, n° 3, 2019, p. 359-389.

Si la note porte sur un passage précis de l'article alors :

Bernard GAINOT, « Les Réseaux d'un conventionnel noir à travers les papiers de Joseph Boisson (1793-1800) », *AHRF*, n° 388, 2017-2, p. 30.

Articles en ligne : Prénom (en entier) NOM (en petites majuscules), « titre », *Titre du site en italiques*, date de publication, lien internet de préférence DOI.

Contributions à des ouvrages collectifs : Prénom (en entier) NOM (en petites majuscules), « titre de l'article », dans (et non *in*) Prénom (en entier) NOM (en petites majuscules) (dir.) ou (éd.), *Titre en italiques*, lieu de l'édition, éditeur, année d'édition, pages.

Si l'ouvrage est dirigé ou édité par trois auteurs ou plus, indiquer le premier auteur par ordre alphabétique puis *et alii* en italiques.

Pour les actes de colloque, mentionnez le titre sans la date et le lieu du colloque.

Par exemple :

Claire LE FOLL, « La Crise religieuse à Rouen pendant la Révolution française : gestes, attitudes et comportements féminins », dans Bernard PLONGERON (dir.), *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire (1770-1820)*, Turnhout, Brepols, 1988, p. 331-335.
(sans indiquer : Actes du colloque de Chantilly 27-29 novembre 1990)

Malcolm CROOK, « Les Premières Élections européennes ? La pratique électorale dans les départements réunis sous le Premier Empire », dans François ANTOINE *et alii* (dir.), *L'Empire napoléonien, une expérience européenne ?*, Paris, A. Colin, 2014, p. 162-172.

Ouvrages réédités ou traduits : la première date mentionnée est celle de l'édition originale suivie de rééd. ou trad., lieu de l'édition utilisée, éditeur, année.

Par exemple :

Jacques GODECHOT, *La Grande Nation : l'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799*, 1956, rééd. Paris, Aubier, 2004.

Alfred COBBAN, *Le Sens de la Révolution*, 1964, trad. Paris, Julliard, 1984.

Travaux de recherche non publiés : Prénom (en entier) NOM (en petites majuscules), *Titre en italiques*, nature de l'écrit (thèse de doctorat, mémoire de Master,...), lieu de soutenance ou d'inscription, sous dir. suivi du Prénom (en entier) NOM (en petites majuscules) du directeur de recherche, éventuellement tome à préciser en chiffre romain précédé de t., année de soutenance ou en cours.

Par exemple :

Bernard CONEIN, *Langage politique et mode d'affrontement : le jacobinisme et les massacres de septembre*, thèse de 3^{ème} cycle, EHESS, sous dir. Robert MANDROU, 1978.

Quand une **référence bibliographique est répétée** au cours de l'article, abréger de la façon suivante.

Par exemple :

Dominique GODINEAU, *Citoyennes...*, *op. cit.*, p. 20-21.
Bernard GAINOT, « Les Réseaux... », *art. cit.*, p. 30.

Si **une référence est répétée immédiatement** dans la note suivante, indiquer : *Ibid.*

V) SOURCES

Pour les **archives**, indiquer précisément le lieu, le centre d'archives, puis la cote. Employer ensuite les abréviations courantes.

Exemple de premières mentions : Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine (AN), F⁷ 2121 ; ou Archives départementales de la Côte d'Or, Dijon (AD 21), L 280, etc.

Pour les **tomes imprimés** des archives parlementaires, la première mention sera développée puis les suivantes abrégées. Par exemple : Jules MAVIDAL et Émile LAURENT, *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises*, Première série (1787- 1799), 1879, Paris, P. Dupont, t. XII, p. 19 (AP). Puis à la mention suivante : AP, t. XIII, p. 64. En cas de consultations en ligne, préciser pour chaque mention l'adresse DOI ou URL.

VI) POUR LES CARTES, TABLEAUX ET FIGURES

Transmettre les cartes, les tableaux et les figures dans des fichiers séparés (Excel pour les graphiques) et indiquer clairement leur emplacement dans le texte : (carte 1) ou (tableau 1) ou (fig. 1)

Préciser un titre aux cartes, tableaux et figures

Fournir les illustrations numérisées en haute définition

VII) ABRÉVIATIONS

Pour les éditeurs universitaires : PUF, PUR, OUP, CUP

Pour les revues : *AHRF*, *Annales ESC*, *Annales HSS*, *RHMC*, *Rh19*

Pour les institutions : développer les sigles lors de la première mention (École des hautes études en sciences sociales, Centre national de la recherche scientifique...) puis passer les sigles et les acronymes en capitales sans points entre les lettres (EHESS, CNRS,...)

VIII) LES CONVENTIONS TYPOGRAPHIQUES EN USAGES AUX *AHRF*

Mettre (ou laisser) en italiques, seulement :

- les titres d'ouvrages
- les mots de langue étrangère (*a priori* – sans accent sur le a -, *hic et nunc*, *enlightenment*, ...)
- laisser cependant une expression en italiques lorsque l'auteur, explicitement, écrit en note ou entre parenthèses : souligné par nous.

Emploi des majuscules :

- Sans majuscule : les grades militaires, les titres d'institutions qui ne sont pas uniques ou nationales (pas à lycée de, collège de, cour d'appel de, tribunal criminel de, administration du département de, académie de, conseil municipal de, préfecture de, parlement de Provence...); sans majuscule aussi : colloque de...
- Majuscules : Tribunal révolutionnaire ; Tribunal de cassation ; les États généraux (de 1789), mais les états généraux si l'on parle de ces institutions en général ; le ministère des Affaires étrangères ; Conseil des Cinq-Cents ; Conseil des Anciens ; Bibliothèque nationale ; Académie des beaux-arts ; Convention nationale ; Assemblée constituante, mais la Constituante ; le Tiers, mais le tiers état...
- Pour les noms d'association, ne mettre la majuscule qu'au premier mot : Centre national de la recherche scientifique ; Société des études robespierristes...

- Lorsqu'une date désigne un événement, l'emploi de la majuscule sera appliqué, mais pas lorsque la date ne sert que d'indication temporelle : le 10 Août entraîne l'élection d'une nouvelle assemblée ; suite au 9 Thermidor circule la rumeur de Robespierre-roi.

Liste des principaux termes :

(pour plus de précision, voir *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, Imp. nationale, 2002)

académie de Versailles	général
Académie des beaux-arts	Gironde
administration du département de	gouvernement révolutionnaire
Ancien Régime	Jacobins
anti-révolution	Légion d'honneur
Bibliothèque nationale	lieutenant
capitaine	lycée de
Cent-Jours	massacres de Septembre
Centre national de la recherche scientifique	ministère des Affaires étrangères
Club des jacobins	ministre des Affaires étrangères
collège de	monarchie de Juillet
colloque de	Montagnards
colonel	Montagne
comité de Salut public	parlement de Provence
comité de Sûreté générale	Plaine
Conseil des Anciens	préfecture de
Conseil des Cinq-Cents	Premier Empire
conseil municipal de	Première République
constituants	République sœur
Consulat	sans-culottes
contre-révolution	serment du Jeu de paume
Conventionnels	Société des études robespierristes
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen	thermidoriens
Directoire	tribunal criminel de
États généraux (de 1789)	Tribunal de cassation
fête de la Fédération	Tribunal révolutionnaire